

AIDE DEDUCTION CA 2021

Comment valider le mois d'octobre 2020 ?

LA MICRO BY FLO.



Aide deduction CA octobre 2020

Voici la fiche récapitulative pour comprendre l'aide déduction CA - octobre 2020.

Tu peux télécharger la fiche et la remplir sur papier c'est cadeau ! 📄

Infos à récupérer

Coche les cases quand c'est bon

- ☐ Date de début d'activité
- ☐ Liste (S1, S1 bis, S2)
- ☐ CA de novembre 2019
- ☐ CA de novembre 2020
- ☐ CA octobre 2020
- ☐ CA mensuel moyen 2019/2020
- ☐ K (pourcentage de perte)
- ☐ Condition des 50% de pertes
- ☐ Mois de octobre validé

Infos à remplir

Remplis ces informations

-- / -- / --

_____ €

_____ €

_____ €

_____ €

_____ %

OUI - NON

Validé - Pas validé

Sommaire des rubriques

[Bénéficiaires de cette aide](#)

[Période de référence à prendre en compte](#)

[Condition de baisse de CA](#)

[Calcul de la perte de chiffre d'affaires \(k\)](#)

[Pour aller plus loin sur le sujet](#)

Bénéficiaires de cette aide

- Liste S1 : ☒
- Liste S1 bis : ☒
- Liste S2 : ☒
- Hors liste : ☒

[Secteurs d'activités en liste S1, S1 bis](#)

[Secteurs d'activité en liste S2](#)

Indique l'information dans le cadre >Infos à remplir<

Période de référence à prendre en compte

Tu vas devoir comparer ton CA de novembre 2020 avec :

(Clique sur les flèches pour faire dérouler)

▼ Créations avant 2020

- Le CA mensuel moyen de 2019 (CA 2019 / 12)
- ou prendre le CA de novembre 2019

▼ Créations en 2020

CA mensuel moyen réalisé entre ta date de début d'activité et le 31 août 2020
(tu prends le CA réalisé entre ces deux dates et tu divises par le nombre de mois entre ces deux dates)

Exemple création en février 2019 : 7 mois.

Condition de baisse de CA

Pour valider que tu peux prendre en compte le mois d'octobre il faut :

- justifier d'une perte de CA d'au moins 50% sur le mois **de novembre 2020**
- ou avoir été en interdiction d'accueil au public sur le mois de **novembre 2020**

En gros : si tu as perdu 50% de CA en novembre 2020 tu valides le mois d'octobre 2020.



L'interdiction d'accueil au public concerne uniquement les Établissement Recevant du Public (ERP) et non les activités à domicile ou sans local professionnel.

Calcul de la perte de chiffre d'affaires (K)

$$K = \frac{A - B}{A \times 100}$$

- K = Perte de CA en pourcentage
- A = CA novembre 2020
- B = CA période de référence (novembre 2019 ou mensuel moyen 2019/2020)
- Si $K \leq -50\%$ tu valides le mois d'octobre ✓
- Si $K > -50\%$ tu ne valides pas le mois d'octobre ✗



Indique l'information dans le cadre >Infos à remplir<



Si le montant total de la perte de CA (en €) représente 15% de ton CA de 2019 ou pour les entreprises créées en 2019, le CA de 2019 ramené sur 12 mois alors tu valides cette condition.

Pour aller plus loin sur le sujet

Aide déduction de CA : comment en bénéficier en 2021

L'aide déduction de chiffre d'affaires possible en 2020 continue en 2021 avec de nouvelles modalités. Accroche toi car c'est pas simple du tout. 🤖 Je fais le point sur cette aide et mes conseils avant d'en bénéficier. J'en avais parlé dans un précédent article : l'aide déduction CA est une "exonération" de <https://www.lamicrobyflo.fr/blog/aide-deduction-chiffre-affaires-2021>

Aide déduction CA

Comment en bénéficier en 2021 ?

La loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021 : Modalités d'application des mesures prises par le Gouvernement concernant la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2021(1) prévoit un nouveau dispositif de réduction des cotisations et contributions sociales dans le cadre

<https://www.autoentrepreneur.urssaf.fr/portail/accueil/sinformer-sur-le-statut/toutes-les-actualites/la-loi-de-financement-de-la-secu.html>

Liste S1 et S1 bis à jour au 1er janvier 2021

Décrypté et rédigé avec ♥ par Florian Charpentier de [La Micro by Flo](#)